Association Cinco Dados FICD – Siège social – 1870 Monthey
Pool de coordination **Cinco Dados SwissLeague**
Commission de Jeu

NOTIFICATION
Décision de la commission de Jeu

Monthey, le 13 octobre 2026

À la suite du forfait déclaré par le joueur : n° de membre : **FICD-012**, avant la fin de la journée de championnat en question pour le match :

Compétition	:	**Cinco Dados SwissLeague 26/27**
Journée / Match n°	:	1 / SL2
Joueur 1	:	FICD-008
Joueur 2	:	FICD-012

La commission de Jeu et le Pool de coordination de la Cinco Dados Swiss League prononcent la décision suivante au sens de l'art 28 du règlement de la compétition :

FICD-008 ***FORFAIT 3-0F*** *FICD-012*

Article 28 *- Forfait : Sauf décision contraire motivée, un forfait individuel vaut défaite administrative 3-0 et attribue trois points à l'adversaire. Après trois forfaits au cours de la saison, la CJSD peut exclure le joueur de la compétition.*

La commission de jeu rappelle l'article 28 du règlement de la SwissLeague 26/27, prend décision et ***notifie le joueur : FICD-012 que son forfait est comptabilisé dans son décompte personnel de forfaits autorisés au cours d'une saison. ***

***JOUEUR membre n° : FICD-012 : Forfaits autorisés restants : 2**

Article 28 *- Forfait Sauf décision contraire motivée, un forfait individuel vaut défaite administrative 3-0 et attribue trois points à l'adversaire.* ***Après trois forfaits au cours de la saison, la commission de jeu peut exclure le joueur de la compétition.***

Cette présente décision prend effet immédiatement en date de sa notification : mardi 13 octobre 2026, la/les parties concernées qui s'opposeraient à/aux présente/es décisions peuvent faire valoir leur droit de recours et disposent d'un délai de cinq jours pour motiver ce dernier par écrit à l'adresse : Commission de Jeu, Fédération Internationale Cinco Dados, 1870 Monthey.

Article 45 *- Recours Une décision de la CJSD peut faire l'objet d'un recours écrit auprès du Comité dans les cinq jours suivant sa notification. Le recours n'est pas automatiquement suspensif. La décision du Comité est définitive au niveau associatif.*

La commission de jeu / Pool Cinco Dados SwissLeague